



Commerçants Lausannois
Société Coopérative



Registre suisse de transparence

Marche à suivre pour l'annonce des ayants droit économiques
via EasyGov

Qui est concerné ?

Formes juridiques soumises :

- Sociétés anonymes (SA)
- Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)
- Sociétés coopératives
- Sociétés en commandite par actions
- SICAV et SICAF
- Sociétés en commandite de placements collectifs

Quels délais ?

SOCIÉTÉS ANONYMES (SA)

1er mars 2027

SÀRL, COOPÉRATIVES ET AUTRES

1er avril 2027

Vous pouvez faire l'annonce de vos ayants droit économiques dès le 01.10.2026

L'essentiel en 3 points



Qui est ayant droit économique ?

Toute personne qui détient, en fin de compte, **au moins 25 %** du capital ou des droits de vote, ou qui contrôle l'entreprise autrement (p. ex. par contrat).



Qui fait l'annonce ?

Le **membre le plus haut placé de l'organe de direction**. Il peut déléguer la tâche à l'interne ou à l'externe.



Un registre confidentiel

Pas d'accès public. Seuls l'autorité de contrôle, les autorités désignées par la loi, les intermédiaires financiers et les conseillers (LBA) y ont accès.

Avant de commencer, préparez :

Pour chaque ayant droit économique

- ✓ Nom et prénom
- ✓ Date de naissance et nationalité
- ✓ Code postal, domicile et pays
- ✓ Numéro AVS

Pas de numéro AVS ? Joindre une copie du passeport, de la carte d'identité ou du permis de séjour suisse.

Le contrôle exercé

Nature et étendue du contrôle sur l'entreprise (capital, droits de vote, contrats...).

≈ 15 minutes

et votre accès AGOV ou CH-LOGIN.



L'annonce doit être complète, exacte et à jour. Après l'envoi : attestation dans la boîte de réception EasyGov, ou sommation payante si des données manquent.

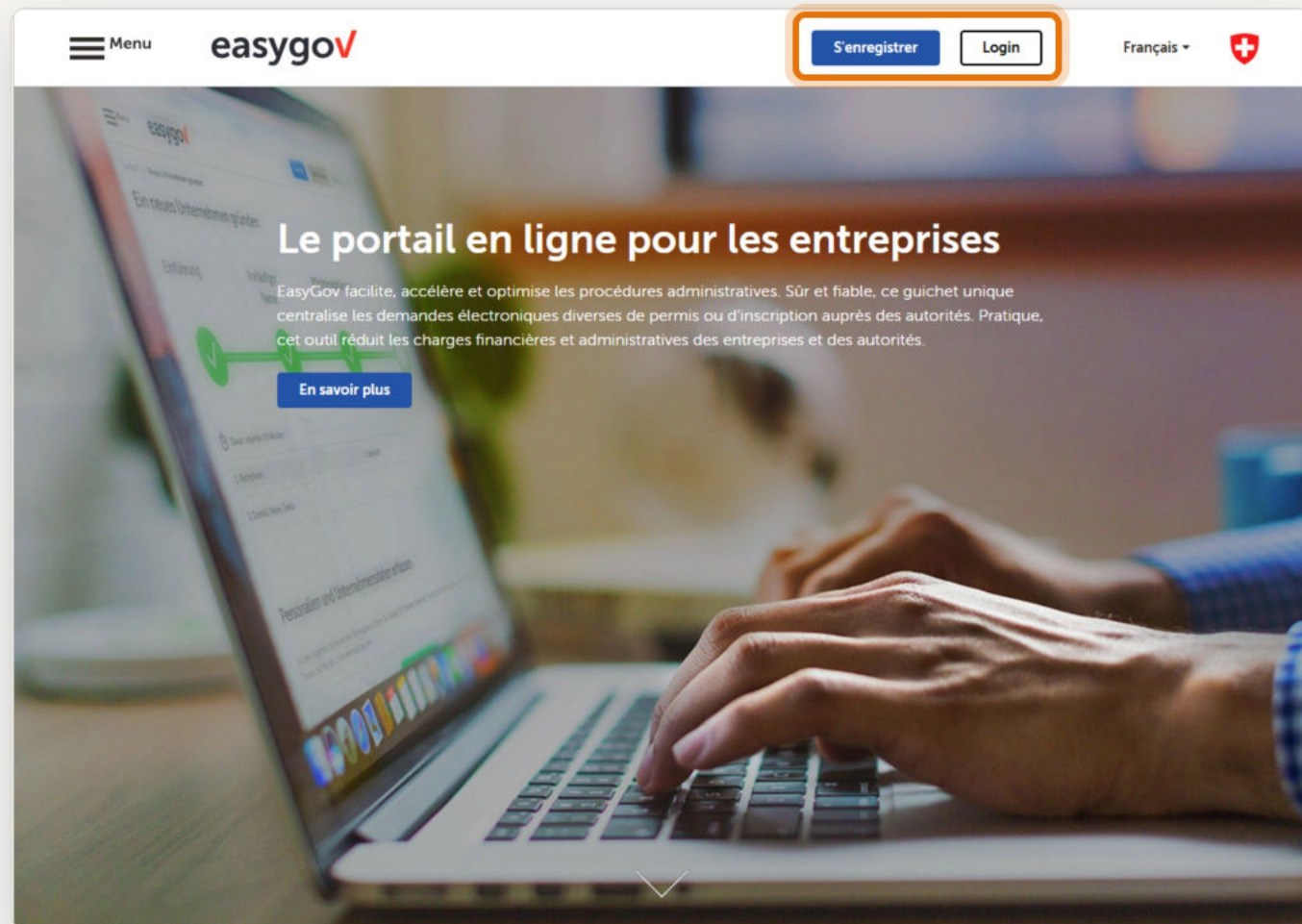
ACCÈS · 1 SUR 5

Aller sur EasyGov

Ouvrez easygov.swiss.

Cliquez sur « **S'enregistrer** » si vous n'avez pas encore de compte, sinon sur « **Login** ».

 = où cliquer



Choisir son identifiant

AGOV si vous n'avez pas encore d'identifiant ;

CH-LOGIN si vous en avez déjà un.

Bon à savoir : AGOV remplace progressivement CH-LOGIN, qui reste utilisable pour le moment. Pour une première inscription, choisissez donc AGOV.

 = où cliquer

AGOV – Votre identifiant pour la cyberadministration

Profitez dès maintenant des avantages d'AGOV. Il vous suffit d'effectuer quelques étapes pour passer de CH-LOGIN à l'AGOV. Le passage est volontaire, néanmoins CH-LOGIN reste à votre disposition pour le moment.

[plus](#)

 AGOV

 CH-LOGIN

 FED-LOGIN

 GenèveID

 ZUGLOGIN

 eZug

 SWITCH edu-ID

ACCÈS · 3 SUR 5

Ouvrir son entreprise

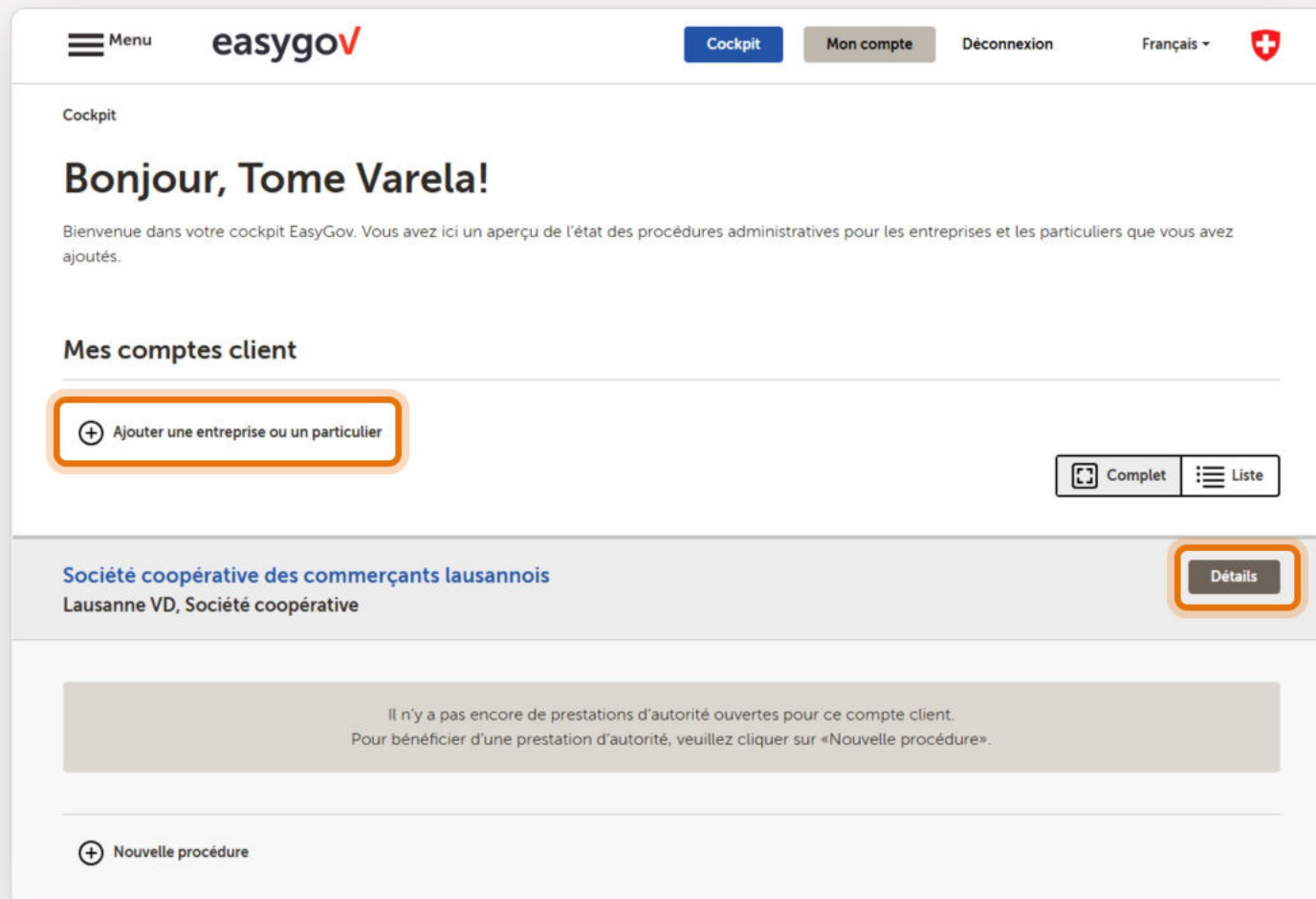
Première fois : dans le Cockpit, cliquez sur « Ajouter une entreprise ou un particulier » et suivez les étapes.

Entreprise déjà ajoutée : cliquez sur « Détails ».



La **première fois** que vous « **ajoutez une entreprise** » à votre compte EasyGov, un **courrier postal** est envoyé à son adresse pour vérifier l'identité, **ce qui peut prendre plusieurs jours**.

 = où cliquer



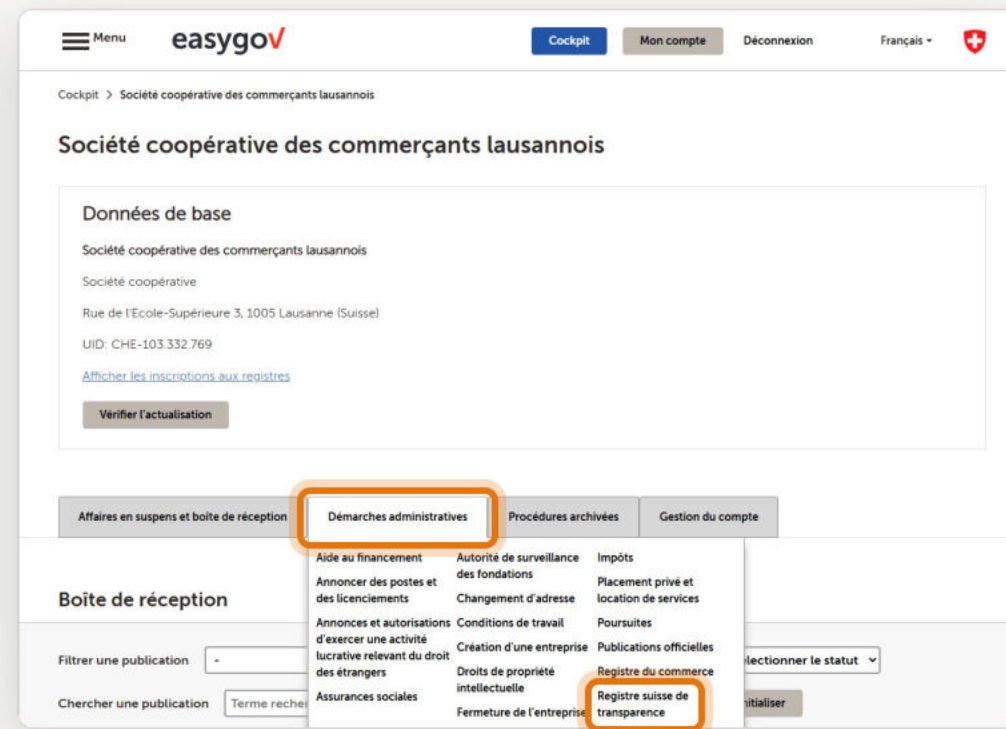
ACCÈS · 4 SUR 5

Accéder au Registre de transparence

Chemin A · Menu ≡ › « Registre suisse de transparence »



Chemin B · Dans l'entreprise › « Démarches administratives » › « Registre suisse de transparence »



Annoncer, puis démarrer

Choisissez « **Annoncer les ayants droit économiques** », lisez l'introduction, puis cliquez sur « **Démarrer** ».

Services EasyGov pour votre entreprise

Société coopérative des commerçants lausannois *

Annoncer les ayants droit économiques
 Annoncer les ayants droit économiques au registre suisse de transparence.

Commander des attestations et extraits du registre
 Commander des attestations gratuites ou des extraits du registre soumis à émoluments.

Demander la radiation d'annotations
 Soumettre une demande de radiation d'annotations dans le registre de transparence.

Demander la radiation de l'inscription
 Soumettre une demande de radiation d'une inscription au registre de transparence.

Consulter le registre, saisir un signalement de divergence
 Consulter le registre de transparence.



Annoncer les ayants droit économiques

Il vous faudra environ 15 minutes pour saisir les données relatives aux ayants droit économiques (ci-après également: ADE) ainsi que le type et l'étendue du contrôle exercé sur l'entreprise. La saisie peut prendre plus de temps pour les structures d'entreprise complexes.

Les entreprises soumises à l'obligation d'annonce doivent fournir des informations exhaustives, exactes et actuelles. L'autorité qui tient le registre vérifie l'exhaustivité de chaque annonce ainsi que l'identité des personnes annoncées.

Pour l'annonce, vous devez fournir les informations et documents suivants:

- données personnelles**
 - nom, prénom, date de naissance, nationalité, code postal, domicile et pays;
 - Si une personne à annoncer ne dispose pas de numéro AVS, vous devez joindre une copie de son passeport, de sa carte d'identité ou de son permis de séjour suisse.
- Nature et étendue du contrôle exercé sur l'entreprise par les ADE.**

Une fois l'annonce transmise, vous recevrez dans la boîte de réception de l'entreprise sur EasyGov une attestation de l'enregistrement ou, si les données sont incomplètes, une sommation soumise à émoluments lui demandant de compléter l'annonce.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'annonce des ayants droit économiques sur le site web du [registre suisse de transparence](#), dans le [recueil d'exemples](#) ou dans la [FAQ](#).

Toutes les étapes de l'annonce des ayants droit économiques

- Informations relatives à la personne qui effectue l'annonce** Saisir les données personnelles et la fonction de la personne qui effectue l'annonce.
- Choix de la procédure** Choisir entre la procédure d'enregistrement complet et la procédure simplifiée.

[Afficher plus](#)

▼

Annuler

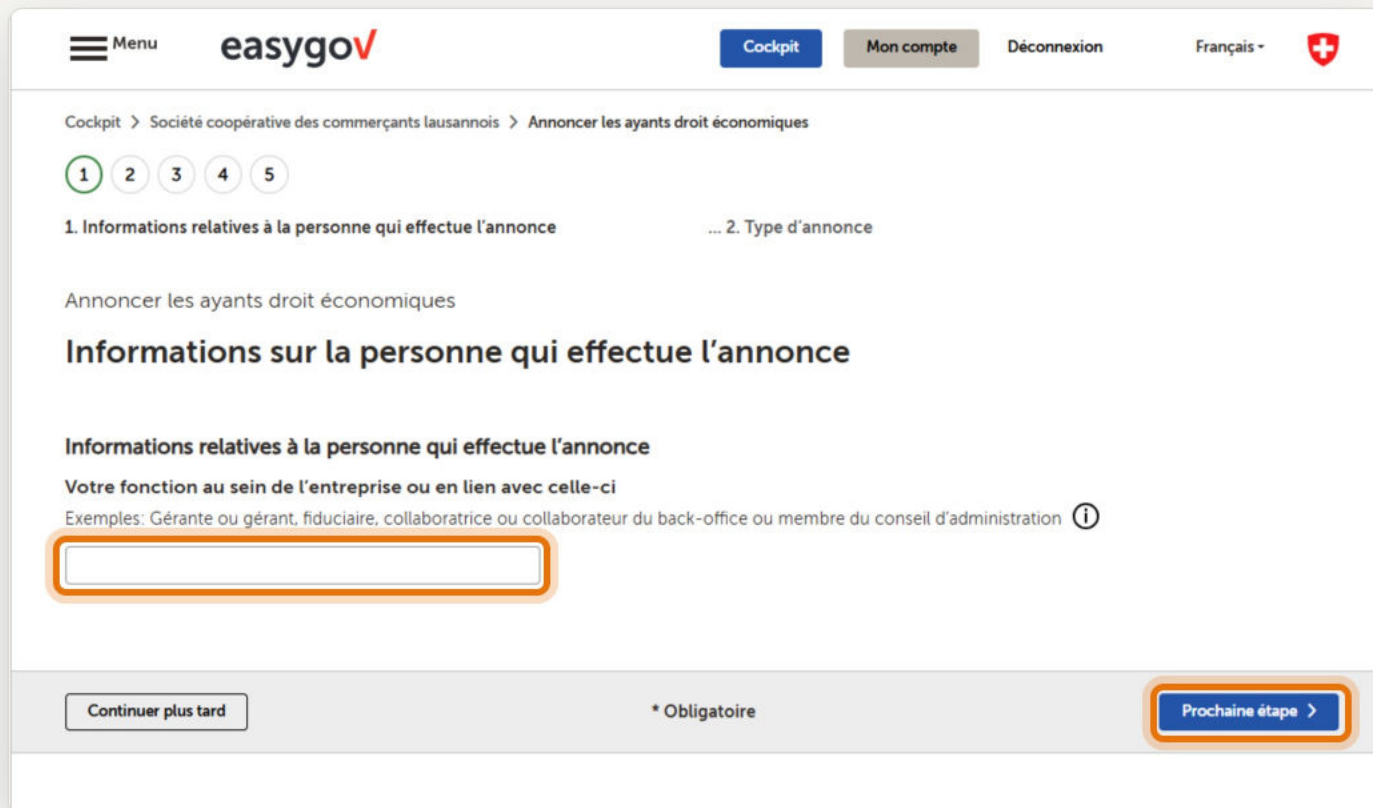
Société coopérative des commerçants lausannois · **Démarrer >**

Qui fait l'annonce ?

Saisissez **votre fonction** au sein de l'entreprise ou en lien avec elle, puis cliquez sur « **Prochaine étape** ».

Pas besoin d'être ayant droit économique :
votre comptable ou votre fiduciaire peut faire l'annonce pour vous.

 = où cliquer



Menu easygov Cockpit Mon compte Déconnexion Français +

Cockpit > Société coopérative des commerçants lausannois > Annoncer les ayants droit économiques

1 2 3 4 5

1. Informations relatives à la personne qui effectue l'annonce ... 2. Type d'annonce

Annoncer les ayants droit économiques

Informations sur la personne qui effectue l'annonce

Informations relatives à la personne qui effectue l'annonce

Votre fonction au sein de l'entreprise ou en lien avec celle-ci

Exemples: Gérante ou gérant, fiduciaire, collaboratrice ou collaborateur du back-office ou membre du conseil d'administration ⓘ

Continuer plus tard * Obligatoire Prochaine étape >

Type d'annonce

Lisez les critères, puis **cochez la case** qui correspond à votre entreprise.



Un doute ? Ouvrez le « **recueil d'exemples** » : il est très utile.

Notre exemple : dans notre coopérative, personne ne détient plus de 25 % des parts ni n'exerce de contrôle majeur, d'où le choix de la deuxième case. La plupart des commerces, qui ont un ou quelques propriétaires, **cocheront plutôt la première.**

 = où cliquer

12345

2. Type d'annonce

... 3. Ayants droit économiques

Annoncer les ayants droit économiques

Type d'annonce

L'ayant droit économique est la personne qui exerce en dernier lieu le contrôle de l'entreprise. Il s'agit des personnes suivantes:

- Toute personne qui détient au moins 25 % du capital ou des droits de vote.
- Toute personne qui exerce le contrôle sur l'entreprise d'une autre manière. ⓘ

Si aucune personne ne répond aux critères susmentionnés, le membre le plus haut placé de l'organe de direction doit être annoncé à titre subsidiaire comme ayant droit économique.

Est considéré comme le membre le plus haut placé de l'organe de direction :

- Dans une entreprise dotée d'une direction : la ou le président de la direction
- Dans une entreprise sans direction : la présidente ou le président du conseil d'administration ou de l'administration
- Dans une entreprise en liquidation : la liquidatrice ou le liquidateur
- Dans une entreprise en sursis concordataire : la ou le commissaire.
- Pour les entreprises étrangères, il est également possible de sélectionner «Autre» et de saisir une description dans le champ de texte libre.

Vous trouverez de plus amples informations dans le [recueil d'exemples](#) et dans la FAQ. En cas de structures de contrôle complexes, nous vous recommandons de lire ces informations avant de remplir l'annonce.

Cochez la case correspondante:

☐

Au moins une personne remplit les critères de l'ayant droit économique
Les personnes identifiables sont annoncées comme ayants droit économiques. Si toutes les personnes ou certaines d'entre elles ne peuvent être identifiées, ou si leur identité ou leur qualité d'ADE ne peut être vérifiée de manière satisfaisante, le membre le plus haut placé de l'organe de direction doit être annoncé à leur place comme personne soumise à l'obligation de renseigner.

☒

Aucune personne ne répond aux critères de l'ayant droit économique
Le membre le plus haut placé de l'organe de direction est annoncé à titre subsidiaire comme ayant droit économique.

< Étape précédente

Continuer plus tard

* Obligatoire

Prochaine étape >

Saisir les ayants droit

- 1 Choisissez le **type d'ayant droit** dans la liste.
- 2 Cliquez sur « **Saisir les détails** »
Puis remplissez simplement : nom, prénom, adresse, etc.
- 3 Cliquez sur « **Terminer la saisie** ».



Vue d'ensemble : relisez vos données, puis acceptez-les. (Pas de capture : données personnelles.)

Menu easygov Cockpit Mon compte Déconnexion Français

Cockpit > Société coopérative des commerçants lausannois > Annoncer les ayants droit économiques

1 2 3 4 5

3. Ayants droit économiques ... 4. Vue d'ensemble

Annoncer les ayants droit économiques

Membre le plus haut placé de l'organe de direction

Si aucune personne ne remplit les critères, il convient d'annoncer le membre le plus haut placé de l'organe de direction en tant qu'ayant droit économique à titre subsidiaire.

Les personnes suivante sont considérées comme le membre le plus haut placé de l'organe de direction:

- Dans une entreprise dotée d'une direction: la ou le président de la direction
- Dans une entreprise sans direction: la présidente ou le président du conseil d'administration ou de l'administration
- Une entreprise en liquidation: la liquidatrice ou le liquidateur
- Une entreprise en sursis concordataire: la ou le commissaire.

Si plusieurs personnes exercent conjointement cette fonction (codirection), saisissez toutes les personnes occupant cette fonction.

Le membre le plus haut placé de l'organe de direction Modifier le type d'annonce

Entreprise soumise à l'obligation d'annonce / ADE	Siège, pays	Date de naissance	Nationalité	Fonction
Société coopérative des commerçants				Président ou présidente du conseil d'administration ou de l'organe d'administration

Saisir les détails **Terminer la saisie**

← Étape précédente Continuer plus tard * Obligatoire Prochaine étape →

Et voilà !

Clôture : l'annonce est terminée. L'attestation, ou une éventuelle sommation, arrivera dans la boîte de réception EasyGov de l'entreprise.

Un changement d'ayant droit ? Il doit être annoncé dans les 30 jours (art. 10 LTPM).

Annoncer les ayants droit économiques

Clôture

État

✓ Saisie de l'annonce terminée avec succès.

Prochaines étapes
L'autorité qui tient le registre vérifiera vos informations ainsi que l'identité des personnes annoncées. Si les informations sont complètes, vous recevrez une attestation d'inscription. Il ne s'agit pas d'un extrait des données annoncées, mais d'une simple attestation d'inscription au registre de transparence.

Si les informations sont incomplètes, vous recevrez une sommation soumise à émolument, vous fixant un délai pour compléter ou corriger l'annonce.

L'attestation d'inscription et les éventuelles sommations seront envoyées par défaut à la boîte de réception de votre entreprise sur EasyGov.

Commande d'extraits du registre
Vous pouvez commander des extraits du registre concernant vos données via EasyGov. Vous trouverez de plus amples informations dans la procédure «Commander des attestations d'inscription et des extraits du registre».

Annonce des modifications
Toute modification d'un fait inscrit au registre de transparence doit être annoncée à ce dernier dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle l'entreprise en a pris connaissance.

Obligation d'annonce en cas de changement des ayants droit économiques de l'entreprise
Tout changement doit être annoncé dans les 30 jours suivant la prise de connaissance de celui-ci, conformément à l'art. 10 LTPM.

Le Service Desk d'EasyGov se tient à votre disposition pour toute question sur l'utilisation et la collecte des données sur EasyGov.
L'EasyGov Service Desk se tient à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la saisie des données sur EasyGov.

EasyGov Service Desk: ☎+41 58 467 11 22, heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00.

Fermer >

Liens utiles

Le registre de transparence

transpareg.admin.ch/fr

Qui est l'ayant droit économique ?

transpareg.admin.ch › [Qui est l'ayant droit](#)

Questions fréquentes (FAQ)

transpareg.admin.ch › [Questions-réponses](#)

Base légale : art. 4 LTPM

fedlex.admin.ch › [LTPM, art. 4](#)

Pour faire l'annonce : easygov.swiss

BON À SAVOIR

Besoin d'aide ?

Cette marche à suivre a été réalisée par Commerçants Lausannois afin de faciliter les démarches de nos membres. Elle est fournie à titre indicatif.

Ne disposant d'aucun accès à EasyGov ni au registre, nous ne sommes pas en mesure de vous assister.

Pour toute question, un problème de connexion ou toute autre difficulté, nous vous remercions de vous adresser directement aux services ci-contre.

SUPPORT EASYGOV

+41 58 467 11 22

Du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h

ou via le formulaire de contact tout en bas de la page easygov.swiss

DEMANDES ÉCRITES

Registre suisse de transparence

Office fédéral de la justice

Bundesrain 20

CH-3003 Berne